



Projets FSE
Partenariat Enseignement Formation
Diagnostics croisés



**Diagnostiques croisés d'établissements d'enseignement,
de formation professionnelle et de validation des
compétences**

Rapport d'activité

Année 2018

L'année 2018 a été marquée par la réalisation des premiers diagnostics croisés.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



1 RÉSUMÉ DU DISPOSITIF

Le dispositif Diagnostics croisés consiste à analyser le processus d'évaluation et de certification des acquis d'apprentissage de métiers disposant de profils définis par le Service francophone des métiers et qualifications (SFMQ) dans des établissements d'enseignement, de formation professionnelle et de validation des compétences. Les diagnostics croisés ne portent donc pas sur le processus d'enseignement et de formation.

Concrètement, une équipe formée de deux diagnostiqueurs, l'un issu du Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire ou de promotion sociale, l'autre de la formation professionnelle ou de la validation des compétences, se rend dans un établissement d'enseignement, un centre de formation professionnelle ou de validation des compétences pour récolter les informations lui permettant d'établir un diagnostic du processus d'évaluation et de certification mis en œuvre. Avant la visite, les diagnostiqueurs s'informent sur le métier, l'établissement et l'opérateur qu'ils vont analyser. Après la visite, ils rédigent un rapport qui est transmis à la Cellule Diagnostics croisés et à l'établissement concerné.

Pour mener leur mission à bien, les diagnostiqueurs font usage d'outils construits et agréés par l'ensemble des partenaires du dispositif. Ils doivent notamment suivre une formation, respecter un code de déontologie, appliquer un référentiel de diagnostic, utiliser un modèle de rapport de diagnostic.

2 OBJECTIFS

Le dispositif Diagnostics croisés poursuit trois objectifs :

- Développer des principes d'amélioration continue de la qualité des processus d'évaluation des acquis d'apprentissage qui sont certifiés ;
- Rendre les systèmes d'enseignement, de formation professionnelle et de validation des compétences plus transparents, et ainsi augmenter la confiance mutuelle ;
- Faciliter la transférabilité des acquis d'apprentissage de l'apprenant et développer la perméabilité entre les sous-systèmes.

3 PARTENAIRES

Les partenaires du dispositif regroupent l'ensemble des acteurs de l'enseignement, la formation professionnelle et la validation des compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont au nombre de sept :

- Administration générale de l'Enseignement (AGE) - Direction générale du Pilotage du Système éducatif (DGPSE) - Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire ;
- Administration générale de l'Enseignement - Direction générale du Pilotage du Système éducatif - Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance ;
- Consortium de validation des compétences (CVDC) ;
- Bruxelles Formation (BF) ;
- Service Formation des petites et moyennes entreprises (SFPME) ;
- FOREM ;
- Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME).

4 ACTIONS RÉALISÉES

4.1 Coordination et opérationnalisation

4.1.1 Le Comité d'accompagnement

Le Comité d'accompagnement (CA), composé de représentants de chaque partenaire, s'est réuni aux dates suivantes pour définir les orientations du dispositif et guider, accompagner et soutenir la Cellule Diagnostics croisés dans sa mise en œuvre : 26/03/2018 ; 04/06/2018 ; 18/09/2018 ; 11/12/2018.

La composition du CA au 31/12/2018 était la suivante.

Titre	Nom	Prénom	Institution partenaire	Statut
Monsieur	VAN BOXEM	Danielle	AGE – Centre de coordination et de gestion des programmes européens	Effectif
Monsieur	BERRENDORF	Jean-Paul	AGE - Centre de coordination et de gestion des programmes européens	Suppléant
Monsieur	PAQUOT	Bernard	AGE - DGPSE - Service de l'Inspection de l'enseignement secondaire	Effectif
Monsieur	FRAIPONTS	Juriaan	AGE - DGPSE - Service de l'Inspection de l'enseignement secondaire	Suppléant
Monsieur	DUCHATELET	Pierre	AGE - DGPSE - Service de l'Inspection de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance	Effectif
Monsieur	DUCHESNE	Nicolas	AGE - DGPSE - Service de l'Inspection de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance	Suppléant
Madame	VOITURIER	Isabelle	CVDC	Effectif
Madame	ROST	Marily	CVDC	Suppléant
Monsieur	ROUSSEAU	Jean	Bruxelles Formation	Effectif
Monsieur	DETREZ	Simon	Bruxelles Formation	Suppléant
Monsieur	MATTART	Christophe	SFPME	Effectif
Monsieur	ROYER	Philippe	SFPME	Suppléant
Monsieur	FRANCQ	Olivier	LE FOREM	Effectif
Monsieur	DE POL	Frédéric	LE FOREM	Suppléant
Monsieur	GAILLARD	Mathieu	LE FOREM	Suppléant
Madame	NEDERGEDAELT	Christian	IFAPME	Effectif
Monsieur	DONNEAUX	Nicolas	IFAPME	Suppléant

4.1.2 Le Bureau du Comité de concertation Enseignement-Formation

Le Bureau du Comité de concertation Enseignement-Formation (CCEF), constitué des Co-Présidents dudit Comité, du Coordonnateur du Centre de coordination et de gestion des programmes européens (CCGPE) et du Coordonnateur de la Cellule DC, s'est réuni aux dates suivantes pour valider l'état d'avancement des travaux et traiter les éventuels points de divergence au sein du CA : 09/01/2018 ; 04/04/2018 ; 12/09/2018 ; 04/12/2018.

4.1.3 La Cellule Diagnostics croisés

La Cellule Diagnostics croisés (Cellule DC), intégrée au Centre de coordination et de gestion des programmes européens a été restructurée. Fin 2018, elle était composée d'une personne chargée d'assurer la coordination du dispositif.

4.2 Mise en œuvre et suivi

4.2.1 Diagnostics menés en 2017-2018

Le Comité d'accompagnement du dispositif Diagnostics croisés avait prévu de mener dix diagnostics en 2017-2018, ventilés de la manière suivante :

Métier / Opérateur	BF	FOREM	SFPME	IFAPME	CVDC	EO	EPS
Coiffeur			1	1		3	2
Carreleur	1	1			1		

Les sept diagnostics concernant le métier de coiffeur et deux des trois portant sur le métier de carreleur ont été menés avec succès. Un des diagnostics prévus pour le métier de carreleur a été reporté à 2018-2019 en raison de l'invalidité du formateur durant une longue période.

4.2.2 Synthèse des rapports de diagnostic menés en 2017-2018

Une synthèse des rapports de diagnostic a été réalisée pour le profil de coiffeur. Le nombre de diagnostics réalisés ne permet pas d'émettre de conclusions chiffrées. Néanmoins, des tendances, avec des généralités et des exceptions, se dégagent clairement, de même que des bonnes pratiques qui pourraient être disséminées auprès d'autres établissements.

Ce document est public ; il sera communiqué durant l'année 2019 aux Ministres de l'enseignement et de la formation professionnelle, au SFMQ, à l'Instance de pilotage du Cadre francophone des certifications, aux membres du CCEF ainsi qu'à toute autre institution que la Cellule DC, le Comité d'accompagnement ou le Bureau du CCEF jugeront opportune.

4.2.3 Enquête de satisfaction auprès des établissements visités en 2017-2018

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des établissements visités. Il en ressort que les huit établissements ayant répondu à cette question perçoivent l'expérience comme positive et six sur huit considèrent que le temps à y consacrer est raisonnable et justifié.

4.3 Formation des diagnostiqueurs

4.3.1 Formation initiale

Dans la mesure où le nombre de diagnostiqueurs formés en 2017 était suffisant pour réaliser les diagnostics planifiés en 2017-2018 et 2018-2019, il a été décidé de ne pas former de nouveaux diagnostiqueurs durant l'année 2018. Un deuxième groupe d'inspecteurs de l'enseignement et d'agents qualité de la formation professionnelle seront formés à la mission de diagnostic croisé durant le mois de mars 2019 afin que ceux-ci soient prêts à mener des diagnostics dès la rentrée 2019-2020

4.3.2 Réunions préparatoires

Une enquête a été menée auprès des participants à la formation initiale dispensée en décembre 2017. Celle-ci a établi le besoin d'organiser des séances de travail préparatoires consacrées exclusivement au métier et à l'établissement que chaque équipe est chargée de diagnostiquer. Les réunions suivantes se sont donc tenues :

- le 05/02/2018 pour le métier de coiffeur auprès d'un établissement d'enseignement secondaire et un centre du SFPME ;
- le 19/02/2018 pour le métier de carreleur auprès d'un centre de Bruxelles Formation et un centre du Consortium de validation des compétences ;
- le 20/02/2018 pour le métier de coiffeur auprès d'un établissement d'enseignement secondaire et un d'enseignement de promotion sociale ;
- le 20/02/2018 pour le métier de coiffeur auprès d'un centre de l'IFAPME et un établissement d'enseignement de promotion sociale ;
- le 27/02/2018 pour le métier de carreleur auprès d'un centre du FOREM et le métier de coiffeur dans un établissement d'enseignement secondaire.

4.3.3 Formation continue

Une journée de formation continue à l'attention des diagnostiqueurs ayant réalisé les diagnostics croisés de 2017-2018 a été organisée, avec la collaboration de FormaForm. Cette journée a pris la forme d'un échange d'expérience entre diagnostiqueurs, ce qui a permis de maintenir l'esprit d'équipe entre les diagnostiqueurs et d'adapter le programme du module de formation suivant, à la lumière des expériences vécues.

4.4 **Planification 2018-2019**

4.4.1 Choix des métiers à diagnostiquer en 2018-2019

Les métiers à diagnostiquer en 2018-2019 ainsi que la répartition dans les types d'établissements se présentent comme suit :

Métier / Opérateur	BF	FOREM	SFPME	IFAPME	CVDC	EO	EPS
Coiffeur			1	1	1	1	1
Charpentier		1				2	
Carreleur					1		
Mécanicien d'entretien automobile	1					1	

4.4.2 Constitution des équipes de diagnostic

La Cellule Diagnostics croisés a constitué onze équipes pour mener les diagnostics programmés pour 2018-2019.

Une équipe de diagnostic est composée de deux diagnostiqueurs, l'un issu du Service de l'Inspection de l'enseignement secondaire ou du Service de l'Inspection de l'enseignement de promotion sociale et l'autre de la formation professionnelle ou de la validation des compétences. Une troisième personne peut se joindre à l'équipe pour observer la visite de diagnostic.

4.5 Collaborations

4.5.1 Groupe de travail Qualité du Cadre francophone des certifications

La Coordinatrice ainsi que les partenaires du dispositif Diagnostics croisés ont participé aux réunions du groupe de travail Qualité organisé par l'Instance de pilotage du Cadre francophone des certifications (CFC). Ce groupe de travail vise, entre autres, à définir des indicateurs transversaux communs concrétisant le principe de gestion de la qualité selon les critères du CFC. Ce groupe de travail s'est réuni aux dates suivantes : 16/03/2018 ; 27/04/2018 ; 31/05/2018 ; 20/09/2018 ; 21/11/2018.

4.5.2 Assises de l'enseignement et de la formation professionnelle

Les partenaires du dispositif Diagnostics croisés ont activement participé à la réalisation des premières Assises de l'enseignement et de la formation professionnelle du 25/01/2019 ayant pour thème la mobilité.

Un film présentant le témoignage d'une équipe de diagnostiqueurs et du Chef d'atelier d'une école ayant été diagnostiquée en 2017-2018 a été réalisé. Ce film peut être diffusé lors d'événements tels que les Assises de l'enseignement et de la formation professionnelle le 25/01/2019 dans le cadre de la thématique de la mobilité interopérateurs.

4.5.3 Présentation du dispositif

La Cellule DC a présenté le dispositif DC aux occasions suivantes :

- le 26/03/2018 lors d'une réunion commune au Comité d'accompagnement et aux Conseillers des Cabinets des Ministres de l'enseignement et la formation professionnelle ;
- le 30/03/2018 à la Commission consultative et d'agrément du Consortium de validation des compétences ;
- le 31/05/2018 au groupe de travail Qualité de l'Instance de pilotage du Cadre francophone des certifications.

5 CHRONOGRAMME PRÉVISIONNEL POUR 2019

Janv.-Fév.	Mars	Avril- Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov. – Déc.
11 missions de diagnostic								
		Identification des métiers et types d'établissements à diagnostiquer en 2019-2020		Identification des établissements à diagnostiquer en 2019-2020				
			Constitution des équipes de diagnostic pour 2019-2020					
	Formation initiale des nouveaux diagnostiqueurs							Réunions préparatoires aux diagnostics de 2019-2020

6 ENJEUX À VENIR

6.1 Synthèses par profil

Pour pouvoir émettre des conclusions sur la qualité du processus d'évaluation et de certification pour un métier donné, on doit disposer d'un échantillon suffisamment représentatif. Or, en 2017-2018, les diagnostiqueurs ont mené sept diagnostics pour le métier de coiffeur, et deux pour celui de carreleur. Une synthèse a été réalisée pour le métier de coiffeur ; aucune conclusion n'a pu être émise à partir des deux rapports du métier de carreleur.

En 2018-2019, il est prévu de mener onze diagnostics répartis sur quatre métiers afin de couvrir l'ensemble des partenaires du dispositif, ce qui limite le nombre de diagnostic pour chaque profil. On pourra donc difficilement émettre de conclusions sur les diagnostics réalisés.

6.2 Maintien des connaissances acquises

De nouveaux diagnostiqueurs seront formés en 2019. Si la formation de nouveaux diagnostiqueurs permettra d'augmenter le nombre de diagnostics, cela n'entraînera pas nécessairement une hausse du nombre de missions menées par chaque diagnostiqueur. Cette situation présente un risque de perte de sens et de compétences acquises pour cause de non application de ce qui a été appris en formation. Une formation continue est donc essentielle pour maintenir les compétences des diagnostiqueurs à niveau dans l'attente d'augmenter le nombre de diagnostics réalisés par chacun d'eux et pour maintenir leur motivation et développer un esprit d'équipe au sein du pôle de diagnostiqueurs.

6.3 Participation volontaire au dispositif

Tant en 2017 qu'en 2018, la Cellule Diagnostics croisés s'est trouvée confrontée à une double difficulté : le manque de réactivité de certains établissements et/ou le refus de prendre part à l'expérience, soit par manque de personnel soit par manque d'intérêt pour le dispositif. Ceci a rendu difficile voire impossible l'organisation de certains diagnostics. Cette situation est assez paradoxale dans la mesure où il ressort de l'enquête menée auprès des établissements diagnostiqués en 2017-2018 que les établissements considèrent que le temps qu'ils ont consacré à l'expérience est raisonnable et justifié.

6.4 Communication

Pour encourager la participation volontaire des établissements au dispositif, une stratégie de communication plus ciblée à l'attention des établissements pourrait être développée, mais cela implique un temps de travail considérable. Pour plus d'efficacité, la Cellule DC a développé un film-témoignant de la plus-value de l'expérience pour l'établissement diagnostiqué et pouvant être facilement transféré par mail.

Par ailleurs, pour renforcer la communication autour du dispositif, la Cellule a participé également de manière active à l'organisation des premières Assises de l'enseignement et de la formation professionnelle du 25/01/2019 afin de mettre en avant la plus-value du dispositif en matière de mobilité interopérateurs.

7 DONNÉES ADMINISTRATIVES

Intitulé

Action du Projet soutenu par le Fonds social européen « Partenariat Enseignement Formation » intitulée « Diagnostics croisés d'établissements d'enseignement, de formation professionnelle et de validation des compétences »

Opérateur

Administration générale de l'enseignement – Direction général de l'Enseignement obligatoire – Centre de coordination et de gestion des programmes européens – Cellule Diagnostics croisés

Partenaires

- Administration générale de l'Enseignement (AGE) - Direction générale du Pilotage du Système éducatif (DGPSE) - Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire ;
- Administration générale de l'Enseignement - Direction générale du Pilotage du Système éducatif - Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance ;
- Consortium de validation des compétences (CVDC) ;
- Bruxelles Formation (BF) ;
- Service Formation des petites et moyennes entreprises (SFPME) ;
- FOREM ;
- Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME).

Personne de contact au sein de la Cellule Diagnostics croisés

Coordonnatrice : Sitto CAN

FWB – CCGPE – Bureau 1F125

Rue Adolphe Lavallée 1 – 1080 Bruxelles

Courriel : sitto.can@cfwb.be

Tél. : 02 690 88 74 – GSM : 0478 64 11 85